



N° CIAS 04.03.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre en exercice : 21

Présents : 6

Votants : 6

Date de la convocation : 06.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Créonnais, dûment convoqué par le président du CIAS - Monsieur Alain ZABULON, s'est réuni en session, à la salle de réunion du CIAS à 16h30.

PRESENTS (06) :

- **ÉLUS :** **Le Président du CIAS :** Alain ZABULON ; **CREON :** Josette BERNARD ; **BARON :** Sophie RENAUD ;

- **NOMMÉS Société Civile :** Isabelle AUVRAY ; **SOCIETE CIVILE :** Nicole MARTIN ; **La Cabane à Projets :** Jocelyne SERRE

EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR (00) :

EXCUSÉS (15) : **SOCIETE CIVILE :** Chantal HABATJOU ; **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Maryvonne LAFON ; **CURSAN :** Frédéric PAUL ; **LE POUT :** Ramona CHETRIT ; **LOUPES :** Agnès TEYCHENEY ; **SAINT-LEON :** Nadine DUBOS ; **VILLENAVE DE RIONS :** Joelle RIVAULT **Mission Locales des deux Rives :** Jean-Michel BIREM ; **UTLC :** Dominique GILBERT ; **CIDFF :** Marie Françoise RAYBAUD ; **LA SAUVE :** Floriane DUVIGNAC ; **SADIRAC :** Estelle METIVIER ; **Secours Catholique :** Nathalie LAFFARGUE ; **Mission Locale des Hauts de Garonne :** Sébastien DUNOGUIER ; **Association Le Prado :** Christophe DE MARCO ;

ABSENTS (00):

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil d'Administration désigne **Jocelyne SERRE** secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration, Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 123-17 et suivants ; Considérant que le Conseil d'Administration, dûment convoqué pour la séance du 5 mars 2026, n'a pu délibérer faute de quorum ; Considérant qu'une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil le 6 mars 2026 pour la séance de ce jour ; Précise que, conformément à la loi, les présentes délibérations sont valables sans condition de quorum.

Objet : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2026

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur le Président Alain ZABULON

- après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2025,

- après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : excédent 29 935.18€

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) excédent : 60 635.44€

Résultat de clôture à affecter : **90 570.62€**

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : déficit 938.35€

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) excédent 4 462.97€

Résultat comptable cumulé (à reporter au R001) : **excédent 3 524.62**

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire 90 570.62€

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement : 0

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) : **90 570.62€**

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Excédent reporté : F (R 002) : **90 570.62€**

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1 : I (R001) : **3 524.62€**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 0€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représenté :
- Adopte l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025.

Monsieur Le Président,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme**

**La Secrétaire de séance
Jocelyne SERRE**



**Le Président du Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Monsieur Alain ZABULON**



**Le Président
Alain ZABULON**

